

De la douleur de la séparation à la disqualification de l'ex-conjoint

71 % des jeunes qui ont connu la séparation de leurs parents disent avoir souffert du discrédit de l'un des parents par l'autre.

20

Il est désormais acquis que les conjoints n'ont besoin, pour se séparer, d'autres motifs que le désamour. Le temps des divorces pour faute, où chaque partie devait démontrer que l'autre avait été un « mauvais mari » ou une « mauvaise épouse » (adultère, violences verbales ou physiques, abandon de domicile conjugal...) semble désormais révolu. Cette « dé-moralisation » de l'union conjugale va avec l'esprit du temps, mais elle laisse certaine personnes séparées désemparées face à ce qu'elles ressentent comme une absence de justice vis-à-vis du préjudice affectif dont elles considèrent être les victimes. Certains déplacent ainsi leurs griefs de la sphère conjugale à la sphère parentale et cherchent à prouver à leur entourage et éventuellement à un juge que leur ex-conjoint est un « mauvais parent ». Et c'est en effet dans cette voie que s'orientent de plus en plus de procédures judiciaires, où il ne s'agit plus seulement d'aménager les conditions de vie après la rupture, mais de départager un « bon » et un « mauvais » parent. Certains parents, emportés par leurs angoisses, leur culpabilité ou leur volonté de revanche, se lancent ainsi – plus ou moins consciemment – dans une « campagne de disqualification » de l'autre parent et y impliquent parfois leurs enfants, leur entourage, leur avocat et même d'autres professionnels (instituteurs, médecins traitants, travailleurs sociaux, psychologues, psychiatres...). Cette disqualification d'un parent par l'autre – qui peut être réciproque – se répercute sur les enfants qui voient leur(s) parent(s) être délégitimé(s) dans son (leur) rôle parental.

Sébastien Dupont



Sébastien Dupont est docteur en psychologie, thérapeute familial et chercheur associé à l'Université de Strasbourg. Il est l'auteur de *La Famille aujourd'hui : entre tradition et modernité*, Sciences Humaines, 2017.

21

« Mon ex-mari a été très mauvais pour moi et je ne vois pas comment il pourrait être autrement pour ma fille. Je suis sûre que c'est un pervers narcissique, j'ai lu des choses sur internet là-dessus. C'est pour ça qu'il a réussi à manipuler le juge. Ça fait quatre ans qu'on est en procès et je n'arrêterai pas tant qu'il n'aura pas perdu tous ses droits sur ma fille. Je ne veux plus jamais avoir affaire à lui. Mon avocat m'a dit qu'on finira par gagner. »

Sandrine, 34 ans

Lorsqu'un couple de proches se sépare, comment rester présent pour chacun d'eux ?